

# **Condition Générale de Vente (CGV)**

## **Piscine Municipale de Déville lès Rouen – Christine Caron**

Achat de prestation d'activités de la Piscine Christine Caron

### **1. Préambule**

- 1.1** Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les dispositions contractuelles entre la Ville de Déville lès Rouen, située 1 Place François Mitterrand 76250 Déville lès Rouen, et toute personne physique (ci-après dénommée l'acheteur) achetant des billets d'activités aquatiques délivrées par un établissement aquatique. L'achat de billets est réservé aux seules personnes majeures disposant de la capacité juridique de contracter.
- 1.2** L'acheteur reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales préalablement à la validation de la commande.
- 1.3** La ville de Déville lès Rouen se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les présentes conditions générales de vente. En cas de modification, les conditions applicables à un achat sont celles en vigueur au jour de la commande.

### **2. Conditions Générales de Vente en ligne**

Les présentes conditions générales de vente régissent la vente ou le rechargement en ligne des prestations suivantes :

- Entrée unitaire (E-Billet) ;
- Carte de 10 entrées ;
- Carte d'abonnement annuel ;
- Réservation d'activité unitaire (E-Billet) ;
- Rechargement de carte 10 entrées ;
- Rechargement d'abonnement annuel ;
- Inscriptions aux activités

#### **2.1** Identifiant et mot de passe

En amont de la transaction, l'acheteur aura créé un compte, et choisira un mot de passe. Ces derniers constituent des éléments strictement personnels et confidentiels sous sa garde, son contrôle et sa responsabilité.

Ainsi, l'acheteur s'engage à ce qu'ils restent confidentiels et à ne les transmettre à quiconque.

Tout accès à son compte avec l'identifiant et le mot de passe est réputé de plein droit avoir été effectué par l'acheteur.

## 2.2 Paiement

Seuls les paiements en carte bancaire et paiement unique (paiement par saisie IBAN et BIC en débit immédiat) sont acceptés sur le canal de vente en ligne.

Le règlement s'effectue obligatoirement en Euro.

La date du justificatif de paiement est établie à la date du paiement.

Les transactions effectuées par carte bancaire sont sécurisées par le système PayFip.

## 2.3 Mode d'obtention des billets et des cartes

Le billet et la confirmation de l'achat en ligne doivent être vérifiés par l'acheteur au moment où ils sont réceptionnés. Aucune réclamation ultérieure ne pourra être prise en compte.

L'acheteur recevra un mail de confirmation d'achat, ainsi que son/ses billet(s) en pièce jointe.

Le titre se présente sous forme de E-Billet avec QR Code, et devra être présenté au contrôle d'accès, au format papier ou numérique.

Concernant l'abonnement, la carte de 10 entrées ou l'inscription aux activités, le titre se présente sous forme de E-Billet avec QR Code, et devra être présenté au format papier ou numérique à l'accueil de la piscine, afin de remettre à l'acheteur sa carte d'activités.

Les billets imprimés par l'acheteur doivent disposer d'une bonne qualité d'impression. Aussi, les billets partiellement imprimés, souillés, endommagés ou illisibles ne seront pas acceptés et considérés de fait comme non valables. La ville de Déville lès Rouen décline toute responsabilité pour les anomalies survenant lors de l'impression des billets par l'acheteur, et ne peut être tenue responsable en cas de dysfonctionnement du support de l'utilisateur.

## 2.3 Entrée piscine en dehors du créneau d'activité

Pour accéder à l'établissement en dehors de son créneau d'activité, l'utilisateur devra s'acquitter d'un droit d'entrée, et ne pourra se prévaloir de son seul titre d'activité.

## 2.4 Règlement intérieur

Tout achat effectué en ligne implique l'adhésion de l'acheteur au règlement intérieur et aux présentes conditions générales de vente de l'établissement et des activités réservées.

**Le règlement intérieur est disponible au lien suivant :** <https://deville-les-rouen.fr/sport/piscine/>

## 2.5 Remboursement

L'absence pour raison personnelle ou maladie ne peut donner droit à remboursement (cf article 2 du règlement intérieur). De même, les abonnements ne seront ni suspendus, ni reportés en cas d'absence prolongée pour raison personnelle ou maladie.

### **3. Modalités et déroulement des prestations**

#### **3.1 Validité et contrôle des billets**

##### **3.1.1 Durée de validité des billets**

Les durées de validité des titres achetés en ligne sont les suivantes :

- Entrée unitaire : valable 30 jours à compter de la date d'achat
- Carte 10 entrées : valable 1 an à compter de la date d'achat
- Carte d'abonnement annuel : valable 1 an à compter de la date d'achat
- Réservation d'activité unitaire : valable 30 jours à compter de la date d'achat
- Rechargement de carte 10 entrées : valable 1 an à compter de la date d'achat
- Rechargement d'abonnement annuel : valable 1 an à compter de la date d'achat
- Inscriptions aux activités : valable aux dates et horaires définies de l'activité concernée

Aucune annulation n'est possible après le paiement par l'utilisateur.

##### **3.2.2 Contrôle des billets**

L'accès à la prestation est soumis au contrôle de validité du billet par les agents d'accueil de la piscine, grâce à la lecture du QR Code.

En cas de « fraude » utilisation d'un billet ne correspondant pas à sa situation (mineur, majeur...) l'utilisateur doit s'acquitter d'un nouveau droit d'entrée. Auquel cas il se verra refuser l'accès à l'établissement.

L'utilisateur doit conserver son billet durant toute la durée de la prestation.

Toute personne qui reproduirait illégalement un billet et/ou utiliserait un billet contrefait s'exposerait à des poursuites pénales.

En cas de non-respect d'une des conditions énoncées au présent article, la Ville de Déville lès Rouen se réserve le droit de refuser l'accès à la prestation concernée.

#### **3.2 Accès et absences aux activités aquatiques réservées à l'unité**

L'acheteur peut annuler la réservation de son activité jusqu'à 6h00 avant le début de la séance. Dans ses conditions l'article est recredité sur le compte. L'absence de l'acheteur à son créneau d'activité sans annulation dans les conditions ci-dessus n'est pas remboursée. Ainsi, ce dernier sera automatiquement débité du montant de l'activité

L'acheteur est limité à deux réservations d'activités consécutives (dès la première séance utilisée, l'acheteur peut réserver la séance d'activité suivante).

L'acheteur aura accès à la piscine 15 minutes avant le début de son créneau d'activité.

Lors d'une annulation par la piscine d'une activité pour cas de force majeure, l'utilisateur sera informé par un système de mail. Le compte usager est donc recredité de l'entrée/activité correspondante. L'affichage des informations du cours annulé sera visible sur la plateforme de réservation.

### **3.3 Accès et absences aux activités aquatiques trimestrielles ou annuelles.**

L'acheteur aura accès à la piscine 15 minutes avant le début de son créneau d'activité.

L'inscription à une activité trimestrielle ou annuelle ne peut donner lieu à remboursement ou report de la séance en cas d'absence pour raison personnelle, ou annulation en cas de force majeure par la piscine.

L'acheteur sera prévenu par mail, ou par téléphone de l'annulation de la séance.

L'acheteur s'engage à rendre la carte d'accès à l'issue du trimestre ou de l'année.

### **4. Tarifs**

Les tarifs en vigueur sont ceux fixés par délibération du conseil municipal et/ou par décision du Maire à la date de l'achat.

Les tarifs des prestations sont indiqués en euro.

Ces tarifs sont susceptibles d'évoluer chaque année.

### **5. Tarifs pour les dévillois**

Pour bénéficier des tarifs dévillois, l'acheteur doit télécharger un justificatif de domicile de moins de 3 mois sur la présente plateforme. Celui-ci sera vérifié par l'agent d'accueil. L'acheteur sera informé de la validation ou du rejet dudit justificatif de domicile par courriel à l'adresse renseignée.

Le justificatif de domicile acceptée aura une validité d'un an à compter de la date de sa validation.

Aucun justificatif de domicile ne sera demandé aux usagers n'habitant pas la commune.

### **6. Données personnelles**

Le renseignement de l'adresse électronique aux fins de la vente à distance est obligatoire, cette information étant indispensable pour le traitement des commandes. Le défaut de renseignement n'autorise pas la vente. Celle-ci pourra être utilisée afin de transmettre à l'utilisateur des alertes relatives à la validité de ses abonnements.

En application de la loi du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, aucune information personnelle concernant l'acheteur n'est cédée à des tiers ou utilisée à des fins non prévues.

Conformément à l'article 27 de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, l'acheteur dispose auprès de la commune d'un droit d'accès et de rectification ou de suppression des données personnelles le concernant.

Les présentes conditions générales sont soumises à la loi française.